

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, M. Nicolas BRAQUET, Mme Ghislaine BICINI, M. Roger MAJDALANI, Mme Monique DEGRANDI, M. Eric GIRARD, Mme Ghislaine ERNST, M. Yan VERAN, Mme Danièle TACCONI, M. Gilles MAIGNANT, Mme Jeanne PLANEL, M. Eric BERNIGAUD, Mme Caroline GRICOURT, M. Georges REVERTE, Mme Valérie BARDY, M. Gérard MARIGNANE, Mme Olivia VITETTA, M. Dominique BROSSARD, Mme Claude MENEVAUT, M. Luca BOUZALMATE, Mme Laurence LASSOUQUE, M. Michaël ROSA, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, M. Alexandre ROMEO, Mme Maïmouna BONNEFOND, M. Robert TOMBAKDJIAN, Mme Geneviève CUNY, M. David KOREN.

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 29 / Présents : 29 / votants : 29

Rapporteur : M. le Maire

**07 – DESIGNATION DES DELEGUES SIEGEANT AU SEIN DU
SIVOM VAL DE BANQUIERE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-33, L.2122-25 ;

VU les statuts du Sivom Val de Banquière ;

Considérant que suite à l'élection du Conseil municipal du 15 mars 2026 et à l'installation du Conseil municipal, à l'élection du maire et des adjoints intervenues le 20 mars 2026, la nécessité d'élire les délégués de la commune et leurs suppléants au sein du Sivom Val de Banquière ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner deux membres titulaires et deux membres suppléants pour siéger au sein du Sivom Val de Banquière ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De désigner les membres suivants pour siéger au sein du SIVOM Val de Banquière :

- | | |
|-------------------------|--|
| . délégués titulaires : | - M. Antoine VERAN
- M. Georges REVERTE |
| . délégués suppléants : | - Mme Jeanne PLANEL
- M. Eric GIRARD |

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Antoine VERAN.

